

Séance du 25 Janvier 2002

Le Conseil Municipal de cette Commune est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

DÉCIDE

- l'acquisition des deux parcelles D 1387 et D 1389, pour une surface totale de 205 m² au prix de 3,05 Euros le mètre carré en vue de l'élargissement de la route d'Alloup
- de modifier les tarifs de branchement à l'égout pour les locaux industriels et les hébergements collectifs
- de réduire la durée de la convention TELEMONT, signée le 05 décembre 2001, de 18 à 10 ans
- de confier le projet de numérotation des chemins et routes du village à la DDE de BONNEVILLE
- d'accepter le devis SAUR concernant l'installation d'une pompe d'injection de chlore au Réservoir des Mouilles
- d'approuver le projet de convention visant à la réciprocité de communication des dossiers entre le SIVOM de la Région de BONNEVILLE, la Commune et le CILSE
- de mettre à l'étude la création d'un égout aux lieux dit Laurennaz et Le Martinet/ Les Buttex
- l'embauche de deux agents d'entretien a temps partiel pour le nettoyage de la Mairie et de la Salle des Fêtes et d'un emploi- jeune pour le fleurissement et l'entretien des pelouses de la Commune.

DEMANDE l'intervention du SELEQ 74 pour mener à bien l'étude de renforcement du réseau électrique et d'éclairage public du secteur des Combes

PREND position pour une représentation égalitaire des communes dans la future structure dirigeante du SCOT

EMET

- un avis favorable aux projets de travaux de bâtiments concernant la création d'une salle d'archives au Presbytère, d'aménagement, dans la mairie, d'une salle au sous-sol et la création d'un Bureau des adjoints au premier étage, ainsi que pour les travaux de réfection du Restaurant « L'Hermine »
- un avis favorable à la poursuite du projet de modification des virages des Combes

Les responsables des Commissions, informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux.